

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-10-7-4

Séance du vendredi 15 novembre 2013

### **PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE- PROCEDURE CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 relative à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-3 du 5 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013 en faveur du Développement Culturel,

VU le Contrat de Territoire de Vie Piémont, Val d'Argent, Pays Welche 2010-2013 révisé, signé le 16 décembre 2011,

VU la délibération n° CP-2011-10-7-3 du 18 octobre 2011 relative notamment à l'attribution d'une subvention à la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines pour la rénovation du théâtre,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de programmer au titre de la procédure « Contrats de Territoire de Vie » l'opération récapitulée dans le tableau annexé à la délibération ;
- Attribue à la Ville de Sainte-Croix-aux-Mines une subvention de 54 829 € pour la rénovation de la salle de spectacle de l'ancienne Maison des Œuvres ;
- Autorise son versement étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé, le moment venu, sur les crédits inscrits au budget du Département, au programme D213, Imputation 204-311-204142-22921-371 ;

- Proroge le délai de validité de la subvention de 27 000 € allouée par délibération du 18 octobre 2011 à la ville de Sainte-Marie-aux-Mines pour la rénovation du théâtre, jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- Autorise le versement de la subvention au maître d'ouvrage jusqu'à cette date.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 15 NOVEMBRE 2013**

**Bâtiments à vocation culturelle  
Procédure Contrat de Territoire de Vie**

**Contrat de Territoire de Vie du Piémont, Val d'Argent, Pays Welche 2010 -2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
BVC03065	<p><b>VILLE DE SAINTE CROIX AUX MINES</b> Rénovation de la salle des spectacles de l'ancienne Maison des Oeuvres</p> <p>Fiche descriptive n° 413 annexée au CTV</p> <p>Avis de la commission de la Culture et du Patrimoine du 18 octobre 2013</p> <p>Cofinancement :                                              CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 38 595 €                                              COMMUNAUTES DES COMMUNES              DU VAL D'ARGENT : 150 000 €</p>	409 176€	13.4%	54 829 €

**TOTAL : 54 829 €**